

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2009

Le sept Septembre deux mille neuf, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** Adjoint, M. Joël **PROUST** Adjoint, M. Guillaume **GENDRAUX** Adjoint, Mme Valérie **INGLIN** Adjoint, Mme Sylvie **COUTEAU** Adjoint, M. Christian **GRIPPON**, M. Loïc **RANCHERE** Mme Odile **BOSSE**RT, M. Patrick **COIRAU**T, M. Michel **GORNARD**, Mme Dominique **COIRIER**, Mme Martine **GENDRAUX** Mme Marie-Claire **RAGOT** et M. Philippe **FAUCON**
ETAIENT ABSENTS : M. Pierre **BLANCHARD** et M. Arthur **JONES** qui ont respectivement donné pouvoir à Mme Sylvie MAGNAIN et à M. Fabrice MICHELET pour voter en leur lieu et place ainsi que Mme Marie-Noëlle **AIMARD** non représentée
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Après adoption du compte rendu de la séance du 27 Juillet dernier et de l'ajout d'un point à l'ordre du jour, le Conseil Municipal délibère comme suit :

FOURNITURE DE COMBUSTIBLE BOIS SAISON 2009-2010

Monsieur le Maire communique le résultat de la consultation menée auprès de 4 entreprises pour la fourniture du combustible bois pour alimenter la chufferie pour la saison 2009/2010. Une seule offre a été reçue.

Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'assemblée décide de retenir l'offre présentée par la **Société BOIS ENERGIE DISTRIBUTION** de Montalembert avec un tarif de **63.81 € HT la tonne** soit une augmentation d'environ 1.45 % par rapport au tarif 2008/2009. La quantité nécessaire pour la saison de chauffe est de l'ordre de 150 tonnes.

MODIFICATION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DU POITOU

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire, au cours de ses séances des 23 juin et 16 juillet 2009, a proposé aux communes de modifier la compétence « Tourisme » (bloc construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements et actions touristiques sportives et culturelles d'intérêt communautaire) figurant dans ses statuts.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de structurer le tourisme sur le Pays Mellois et de créer un office de tourisme de pôle et propose :

- le principe de créer un office de tourisme de pôle ;
- les modifications statutaires nécessaires afférentes.

La compétence actuelle de la Communauté intitulée « Accueil des touristes, informations touristiques et promotion des sites touristiques » et « Soutien des associations supports des offices de tourisme des cantons de Chef-Boutonne et de Sauzé-Vaussais » serait remplacée par :

« Accueil des touristes, informations, promotion et commercialisation des sites touristiques » et « Soutien de l'office de tourisme de pôle du Mellois»

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier la compétence relevant du tourisme telle que précitée.

Par ailleurs, eu égard à l'importance de la fréquentation touristique, l'assemblée insiste sur la nécessité de maintenir une permanence sur Chef-Boutonne.

TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DU POITOU

Prise de compétence « Soutien Associations caritatives »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé d'harmoniser le transport des denrées alimentaires par les associations caritatives œuvrant sur le territoire communautaire.

Il propose de transférer à la Communauté de Communes du Cœur du Poitou la compétence suivante :

« Soutien aux associations caritatives pour le transport des denrées alimentaires »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de transférer la compétence telle que précitée.

Madame Marie Claire RAGOT interroge Monsieur le Maire, sur les modalités de mise à disposition du véhicule et souhaite qu'elles soient très précisément définies. Monsieur le Maire répond que le transfert des compétences n'implique en rien l'organisation qui sera définie.

DEFENSE INCENDIE – REMPLACEMENT DE 2 POTEAUX

Dans le cadre de la vérification des 42 poteaux incendie confiée à Véolia, des essais de poteaux ont été réalisés fin 2008. Deux poteaux présentent des anomalies. Leur remplacement est indispensable car il n'existe plus de pièces pour les réparer.

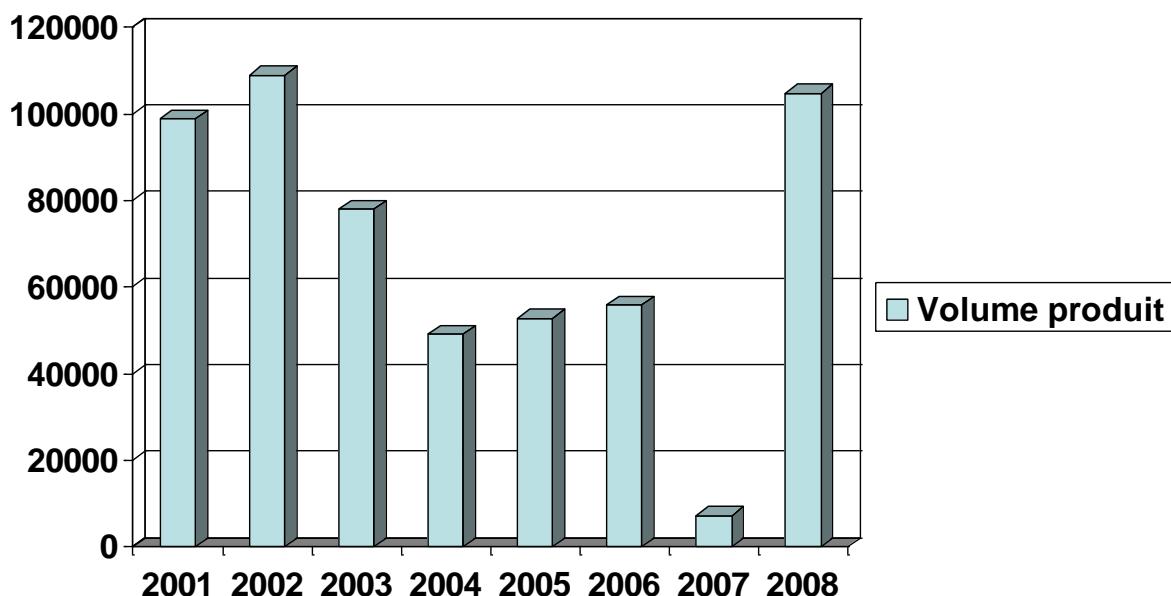
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal confie ces 2 remplacements de poteaux respectivement situés Rue des Chalets (1 712.67 € TTC) et Rue de la Justice (1 733.06 € TTC) à Véolia.

Monsieur le Maire répond à Monsieur Coirault qu'il n'y a pas eu de mise en concurrence car Véolia a été mandaté pour la vérification des installations de défense incendie sur la commune et elle assure ces interventions au titre de la convention en cours.

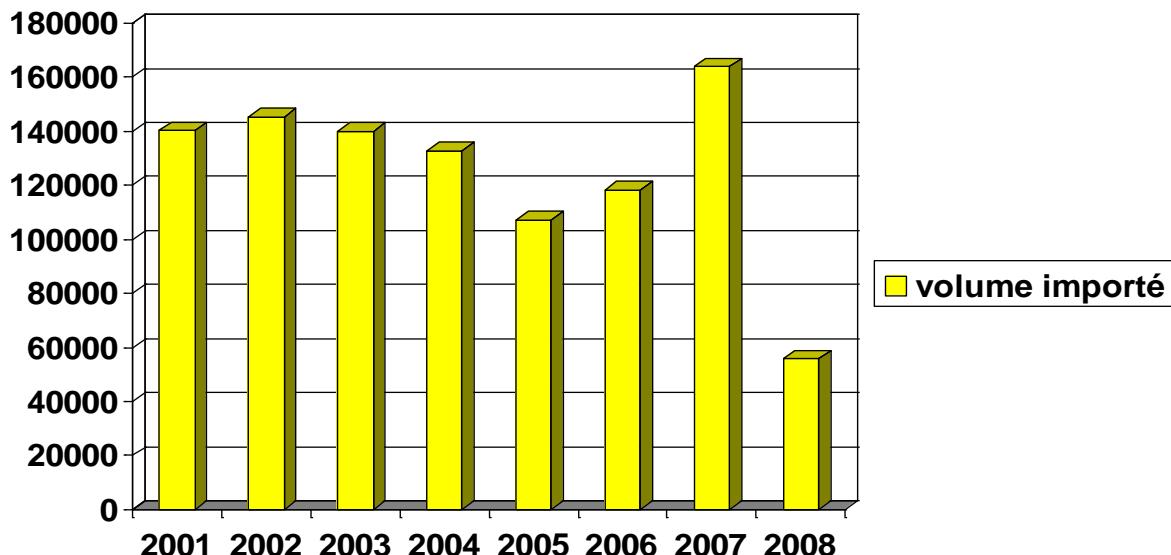
RAPPORT D'ACTIVITES 2008 VEOLIA

Monsieur le Maire commente les différents résultats 2008 par rapport à 2007 figurant dans le rapport d'activités 2008 de Véolia, préalablement transmis aux élus :

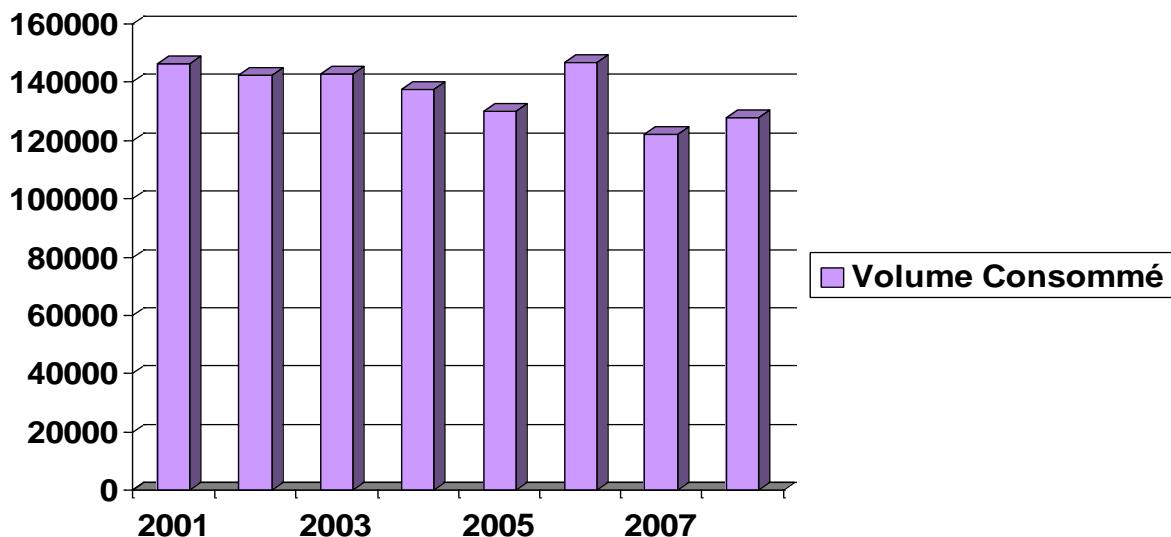
EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE COUPEAUME (très inférieure en 2007 du fait des travaux d'étanchéité du Château d'eau) + 1368%



EVOLUTION IMPORTE DU SYNDICAT AEP 4B élevée en 2007 du fait des travaux d'étanchéité du Château d'eau et donc de la non utilisation de l'eau de Coupeaume (voir tableau ci-dessus) -66%



EVOLUTION DU VOLUME CONSOMMÉ (+3.8%) Malgré une hausse de la consommation entre 2007 et 2008, une tendance générale à la baisse est présente depuis 2001 :



Il rappelle par ailleurs plusieurs points

- 4.2 km de réseau
- Nombre de branchements : 1 397 (+0.4%)
- 42 poteaux d'incendie
- Plus aucun branchement plomb
- Taux d'abonnement : 11.37 %
- Taux de résiliation : 10.06%
- Taux de clients prélevés : 42.2% (40.7% en 2007)
- 68 contrôles de la DDASS
- 88 contrôles de VEOLIA
- aucune non-conformité

et donne lecture des conclusions de la DDEA 79 missionnée pour le contrôle de la concession avec Véolia :

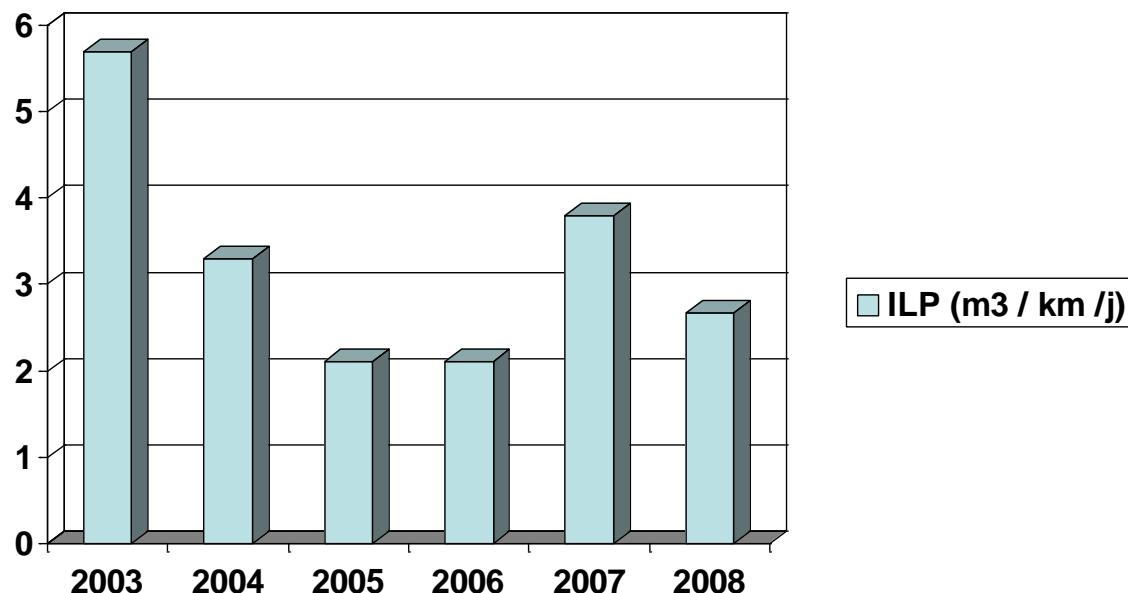
- Stabilité du nombre d'abonnés : 1301
- Augmentation des consommations : 127 700 m³ (soit +5% par rapport à 2007)
- Augmentation de la surtaxe communale de 3400 € correspondant globalement à l'augmentation de la consommation, le tarif de la part communale n'ayant pas changé entre 2007 et 2008.

- Augmentation des recettes de Véolia de 8.6% liée principalement à l'augmentation de 2.5% du tarif et de la hausse des consommations.
- Non valeurs en baisse (1% des recettes contre 3% en 2007)

Avant de présenter une synthèse de la décomposition d'une facture d'eau type

	volume	prix au m3 au 01/01/09	montant au 01/01/08	montant au 01/01/09	évolution
part VEOLIA			125,80 €	150,60 €	19,71%
abonnement			36,76 €	43,56 €	18,50%
consommation	120	0,89 €	89,04 €	107,04 €	20,22%
part collectivité			63,60 €	83,60 €	31,45%
abonnement			15,00 €	35,00 €	133,33%
consommation	120	0,41 €	48,60 €	48,60 €	0,00%
prélèvement sur la ressource en eau	120	0,05 €	3,72 €	6,12 €	64,52%
organismes publics			22,80 €	23,40 €	2,63%
pollution de l'eau	120	0,20 €	22,80 €	23,40 €	2,63%
total HT			215,92 €	263,72 €	22,14%
TVA			42,32 €	51,69 €	22,14%
total TTC			258,24 €	315,41 €	22,14%
prix du service au m3			2,15 €	2,63 €	

Et de préciser que l'INDICE LINÉAIRE DE PERTE (ILP) fixé à 2.67 est supérieur à 2.3 prévu et donnera lieu au versement d'une indemnité par Véolia de 755.50 €



Ce rapport d'activités 2008 ne donne lieu par ailleurs, à aucune autre remarque. Il est adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT MIXTE AEP 4B

Monsieur le Maire commente les différents résultats 2008 par rapport à 2007 figurant dans le rapport d'activités 2008 du Syndicat Mixte AEP 4B, préalablement transmis aux élus

Monsieur le Maire demande à Monsieur Michel GORNARD vice président de ce syndicat d'apporter si nécessaire des précisions.

Ce rapport présente les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour 2008

Quelques points sont soulignés :

- Volume d'eau vendu en baisse 1 405 235 m³ pour 2008 au lieu de 1 605 968 m³ en 2007
- Rendement du réseau 94%
- Travaux réalisés en 2008 : aménagement de forage, renouvellement réseau à Sompt, Continuité de la campagne d'analyses, phases administratives forages agricoles et travaux forages d'essais.

Ce rapport d'activités 2008 ne donnant lieu par ailleurs, à aucune autre remarque est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DES COMPETENCES DU SYNDICAT MIXTE AEP 4B PRISE DE COMPETENCES OPTIONNELLES

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-5-1, L5211-17, L5211-20 ;

Vu la délibération du SMAEP 4B en date du 7 juillet 2009 proposant l'adjonction des compétences optionnelles supplémentaires « Défense Incendie », « l'assainissement non collectif », « l'assainissement collectif » et « l'aménagement hydraulique ».

Considérant qu'il est de l'intérêt du syndicat pour le bon accomplissement de ses missions de se doter des compétences optionnelles supplémentaires portant sur :

- 1) la « Défense Incendie » qui correspond à la réalisation et l'entretien de tous les ouvrages de défense incendie ;
- 2) « l'assainissement non collectif » qui correspond au contrôle et à l'entretien des systèmes d'assainissement non collectifs;
- 3) « l'assainissement collectif » qui correspond au contrôle et à l'entretien des systèmes d'assainissement collectifs ;
- 4) « l'aménagement hydraulique » qui correspond à la réalisation de travaux de l'aménagement hydraulique (cours d'eau, rivières, affluents,...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte AEP 4B telle que présentée.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE AEP 4B REPRESENTATIVITE DES MEMBRES

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-18 ;

Vu la délibération du Conseil Syndical du SMAEP 4B en date du 7 juillet 2009 proposant d'ajouter à l'article 5 la mention « les délégués n'ont voix délibérantes que pour les questions relatives aux compétences pour lesquelles leur collectivité adhère ».

Considérant que ces modifications permettront au syndicat d'améliorer son mode de fonctionnement;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du syndicat SMAEP 4B telle que présentée.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE AEP 4B ADHESION DE 4 COMMUNES ET TRANSFERT DE COMPETENCES « PRODUCTION ET DISTRIBUTION » au 01.01.2010

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-18 ;

Vu l'Arrêté préfectoral en date du 23 juin 1986 portant création du syndicat et modifié par arrêté le 31 décembre 2003 portant modification des statuts et changement de dénomination du Syndicat Boutonne en SMAEP 4B ;

- Vu la délibération du conseil municipal de la commune **Le Vert** en date du 4 juin 2009 sollicitant l'adhésion de la commune au syndicat ;
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de **Belleville** en date du 30 juin 2009 sollicitant l'adhésion de la commune au syndicat ;
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de **Boisserolles** en date du 3 juillet 2009 sollicitant l'adhésion de la commune au syndicat ;
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune **St Etienne la Cigogne** en date du 6 juillet 2009 sollicitant l'adhésion de la commune au syndicat ;

Considérant que l'inclusion dans le périmètre du SMAEP 4B de ces communes est de nature à renforcer les compétences exercées par le syndicat, Monsieur le Maire propose d'accepter l'adhésion de ces communes, au 1^{er} Janvier 2010.

Après en avoir délibéré par 16 voix pour (1 abstention) le Conseil Municipal :

- **accepte** l'adhésion des communes de **Le Vert, Belleville, Boisserolles** et de **St Etienne la Cigogne**, au syndicat dont le périmètre est étendu au 1^{er} Janvier 2010 ;
- **accepte** le transfert des compétences « Production » et « Distribution » d'eau potable de ces communes vers le SMAEP 4B au 1^{er} Janvier 2010.

RAPPORT D'ACTIVITES 2008 E R D F

Monsieur le Maire commente le rapport d'activités 2008 d'ERDF et souligne en ce qui concerne L'Acheminement :

1320 abonnements (-0.4%)
Energie acheminée : 14 140 319 KWh (+6.67%)
Recettes d'acheminement : 470 647 € (+7.5%)

Les clients de la concession au tarif réglementé

1298 abonnements (+2%)
Energie vendue : 11 956 705 KWh (-2%)
Total recettes : 953 622 € (+1%)

Le réseau :

Longueur totale aérien BT : 20,3km
Longueur totale souterrain BT : 9.07 km
Longueur totale aérien HTA : 17.5 km
Longueur totale souterrain HTA : 9.1 km
Nombre de postes HTA/BT : 31

Monsieur Loïc RANCHERE aborde la taxe sur le carbone en Allemagne et sa mise en place en France. Monsieur le Maire en explique les motifs.

Ce rapport d'activités 2008 ne donnant lieu par ailleurs, à aucune autre remarque, est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS FISCALES 2009 POUR LE ROLE 2010

Une synthèse des délibérations actuellement en vigueur sur la Commune de Chef-Boutonne avait été transmise aux élus avec les convocations.

Monsieur le Maire présente les diverses possibilités et propose à l'assemblée qui accepte la reconduction des dispositions 2009 pour 2010 ainsi formulées :

- Abattement pour charge de famille au titre de la Taxe d'Habitation : 5% d'abattement supplémentaire
- Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les immeubles non collectés
- Conservation du local de référence pour le calcul de la cotisation minimale au titre de la TP

- Exonération pendant une période maximale de 5 ans à compter de leur installation, de 50% des Taxes Foncières sur les Propriétés Non Bâties pour les agriculteurs installés à compter du 1er Janvier de l'année et qui bénéficient de la dotation d'installation ou des prêts à moyen terme spéciaux prévus par décret du 23.02.1998.
- Exonération de la taxe professionnelle pour la création d'entreprises nouvelles pendant une durée de 5 ans, la commune étant classée en zone de territoire rural de développement prioritaire
- Exonération de la taxe professionnelle des établissements de spectacles cinématographiques conformément aux dispositions de l'article 1464 A Alinéa 4 du Code Général des Impôts qui laissent aux collectivités territoriales la possibilité d'exonérer dans la limite de 100%, les établissements de spectacles cinématographiques ayant au moins un écran classé « Art et Essai » et à la condition que ces établissements réalisent au titre de l'année de référence, quel que soit le nombre de leurs salles, en moyenne hebdomadaire, moins de 7 500 entrées payantes (CINE CHEF répond à ces critères).
- Exonération de taxe professionnelle pour une durée de 2 ans à compter de l'année qui suit celle de leur installation pour les médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires exerçant en milieu rural ou en zone de revitalisation rurale.

PROJET E.H.P.A.D – MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée la chronologie de l'évolution de ce dossier qui découle de l'idée de construire le futur EHPAD à proximité du bâtiment Mairie, en incorporant ce même bâtiment et de transférer la Mairie dans les murs de l'actuel EHPAD en créant un pôle « services » dans ce même bâtiment et en y annexant la médiathèque, la maison médicale, les services du CMPP...

L'EHPAD a passé un marché avec le Cabinet CMCI pour en étudier la faisabilité.

La réflexion quant à cette opportunité, a été menée lors de réunions de travail qui se sont déroulées avec les membres du CCAS, avec tous les membres du Conseil Municipal,, le Directeur de l'Etablissement, une ergonome étudiante à la Sorbonne qui a choisi de soutenir sa thèse sur ce projet. Néanmoins beaucoup de questions subsistent et il convient de poursuivre le travail de réflexion. Le phasage de l'évolution de ce dossier peut ainsi être envisagé :

- 2ème semestre 2009 : écriture du PTD (programme technique détaillé) par CMCI
- Début 2010 : dépôt du dossier de subventions (DDAS, CG) pour l'autorisation de construction
- 2011 : lancement de l'opération
- 2012-2013 : lancement de l'opération de la mairie

Sur proposition de Monsieur le Maire, plusieurs élus sont volontaires pour composer une commission chargée de préciser les possibilités de concrétisation de cette opération (Aspect juridique - Travail sur la maison médicale - Travail sur le projet Mairie et autres services ...).

Assisteront ainsi Monsieur le Maire : Sylvie MAGNAIN, Sylvie COUTEAU, Marie Claire RAGOT, Philippe FAUCON, Christian GRIPPON et Joel PROUST.

Monsieur Loïc RANCHERE évoque les unités Alzheimer, l'hébergement temporaire, l'hébergement d'urgence qui se mettent en place dans divers établissements similaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- installe ladite commission de travail
- se prononce favorablement sur le principe de l'opération.

AMENAGEMENT DE L'AVENUE CENTRALE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 Juillet dernier, avait autorisé le Maire à négocier avec les consorts Chasseray pour l'achat de la partie commerciale de leur propriété située aux abords de la Croix Perrine et longeant l'avenue Auguste Gaud, et à solliciter les services des Domaines pour son évaluation.

Les conclusions de la rencontre avec les consorts Chasseray ont donc été communiquées aussitôt aux élus à savoir :

- Achat au prix de 17 000 € (1000 € max pour frais notaire)
- Prise en charge de la division cadastrale par la commune (468 €)

- Coupure des circuits par le vendeur
- Fermeture des ouvertures et crépi sur pignon ouest après démolition
- Construction d'un mur séparatif

Le service des Domaines a communiqué l'évaluation de la valeur vénale de la partie concernée soit 26 000 € précisant par ailleurs que l'accord négocié avec les propriétaires et la commune au prix de 17 000 € plus divers travaux de remise en état du pignon de la maison d'habitation restante et la reconstruction du mur de clôture n'appelle pas d'observation du service

Monsieur le Maire précise qu'aucun chiffrage ne peut être communiqué à ce jour, quant aux travaux évoqués et que cela sera fait au moment du chiffrage général de l'opération.

Monsieur le Maire souligne le fait que cette propriété était préalablement mise en vente à Century 21 - ICS Immobilier.

Eu égard à l'intérêt que pouvait y porter la collectivité, en accord avec les propriétaires, il a été décidé d'annuler le mandat de l'agence pour éviter tout conflit d'intérêts, dans l'attente de la décision de la collectivité.

Une large discussion s'engage sur les sens de circulation sur l'ensemble du territoire et notamment sur ce tronçon de l'avenue Auguste Gaud qui pourrait alors être en double sens.

Monsieur Loïc RANCHERE évoque l'aspect financier de cette opération, craignant un surcoût du fait de ces acquisitions. Monsieur le Maire lui répond que le montant de l'enveloppe est maintenu. Il en profite pour faire un rappel sur les capacités d'emprunts de la collectivité et la capacité d'autofinancement dont elle doit disposer pour une gestion saine.

Monsieur le Maire indique qu'il a contacté Madame Saulnier Fille de Monsieur TREBUCHET pour faire suite aux remarques formulées lors de la séance du conseil municipal du 27 Juillet dernier. Elle lui a fait part de sa volonté et de celle de son frère d'envisager la vente des deux propriétés (maison d'habitation et partie commerciale où était le bar) Elle a autorisé l'évaluation par le Service des Domaines qui fut ainsi missionné par la collectivité et interviendra le 14 Septembre.

Il rappelle qu'il avait invité l'ensemble des élus à une visite de l'ensemble le 02 Septembre

La discussion s'engage sur l'opportunité ou non de l'acquérir. Les avis spontanés sont très partagés, le nombre des oui et des non se répartissant par moitié.

Monsieur le Maire invite les élus à poursuivre leur réflexion. Ce point sera probablement abordé lors de la réunion publique à laquelle toute la population est invitée le 17 septembre 2009 à 18 heures 30 au Centre Culturel. Le Conseil Municipal bien que décideur, souhaite disposer du sentiment du plus grand nombre car cette opération engage la collectivité pour bon nombre d'années.

Monsieur Loïc RANCHERE tient à préciser ce qui l'a conduit à diffuser un mot personnel quant à l'arrachage des arbres invitant la population à se manifester lors de cette réunion publique. Il part du principe que tout arbre arraché doit être remplacé par un autre arbre. Même s'il comprend la nécessité d'arracher les arbres existants, si le projet n'intègre pas cette volonté, il annonce d'ores et déjà qu'il sera signataire si une pétition est lancée en ce sens.

Monsieur le maire lui répond que le diagnostic est malheureusement sans équivoque et que leur état sanitaire ne permet pas de les conserver. Il précise qu'ils sont actuellement plantés tous les 10 à 11 mètres et seraient remplacés tous les 14 à 15 mètres. Néanmoins, la réflexion doit être approfondie en ce qui concerne les abords de l'Eglise de Javarzay pour déterminer ce qui doit être priorisé.

Il ajoute que comme il lui a déjà dit, il respecte tout point de vue et notamment celui-ci, mais regrette la démarche car n'ayant pas assisté à la réunion du 27 Juillet il lui était difficile d'avoir les explications apportées quant au projet qu'il n'a pas demandé.

Il souligne que le choix du Cabinet Géniplant et notamment de Monsieur MONTIL paysagiste ne peut permettre de croire à une négligence ou à une non prise en considération de l'aspect paysager du projet. Il précise également que la question n'est même pas de savoir si on veut arracher les arbres ou pas, mais de considérer leur état sanitaire sur une durée de plusieurs dizaine d'années.

Madame Valérie INGLIN souligne que la présentation et les précisions données lui ont permis de comprendre la nécessité de remplacer les arbres sur l'avenue de l'Hôtel de Ville et d'apprécier les compensations envisagées.

Cependant elle reste opposée à l'arrachage des arbres, dans le quartier de Javarzay (Place des Martyrs de la Résistance, Rue de l'Eglise et Place du Marché). Elle rajoute également qu'elle n'est pas pour la mise en sens unique de la rue du Département dans le cadre du projet de l'aménagement de l'Avenue.

Après un large débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris note que l'acte serait officialisé en tout début d'année 2010,

- décide de l'achat d'une partie de la propriété Chasseray aux conditions indiquées :
 - Achat au prix de 17 000 € (1000 € max pour frais notaire)
 - Prise en charge de la division cadastrale par la commune (468 €)
 - Coupure des circuits par le vendeur
 - Fermeture des ouvertures et crépi sur pignon ouest après démolition
 - Construction d'un mur séparatif
- mandate le Maire pour signer le compromis auprès de l'Etude Prestat

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN **Adjoint responsable de la commission « « Vie Sociale – Solidarité »**

- évoque la « journée solidarité » organisé à la piscine intercommunautaire.
- annonce la vente du piano laissé dans l'immeuble Bouyer au tarif fixé de 300 Euros.

Guillaume GENDRAUX **Adjoint responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine »**

- donne le résultat du 1^{er} concours des maisons fleuries organisé cette année à Chef-Boutonne et précise que les prix (d'une valeur globale d'environ 200 €) ont été remis aux sélectionnés, à l'occasion du Carrefour des Associations le 05 Septembre dernier.

Les élus référents avaient présélectionnés 34 fleurissements de maisons parmi lesquels le jury a dû faire son choix. Les 5 premiers sélectionnés sont respectivement: 1er : M. et Mme RENAUD - 3 avenue Kennedy (382 pts) - 2^{ème} : Mme SERPAUD - 3 rond point de la liberté (315 pt) - 3^{ème} : M. et Mme SITAUD - 10 route de Planier ---(309 pts) - 4^{ème} : Mme COUTEAU - place Malesherbes et M. et Mme POINT - 16 Ter avenue de l'hôtel de ville (296 pts) et 5^{ème} : M. et Mme ROTURIER - Moulin des Gonds (294 pts)

Compte tenu de l'intérêt porté à cette opération, il est envisagé de la renouveler l'année prochaine en y apportant quelques modifications.

Valérie INGLIN **Adjoint responsable de la Commission « Communication »**

- remercie les élus pour la distribution du dernier « Couleur à la une » fin Août
- invite les élus à une réunion de la commission au cours de laquelle Monsieur MARTIN de Tête à Clic présentera le site Internet avant sa mise en service

Sylvie COUTEAU **Adjoint responsable de la commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »**

- informe l'assemblée de la 2^{ème} place de l'équipe chef-boutonnaise lors des demi-finales des jeux inter communes organisés par les Jeunes de Sauzé Vaussais.
- dresse le bilan du 3^{ème} carrefour des associations qui a connu moins de fréquentation que les années précédentes, avec néanmoins 285 contacts et 76 adhésions potentielles. Il convient d'ores et déjà de réfléchir à la prochaine édition et d'envisager une animation pour dynamiser l'ambiance de la journée.
- dresse le bilan des diverses animations qui se sont déroulées au cours de l'été parmi lesquelles le Spectacle de plein air des Amis du Château de Javarzay, les concerts sur la Place Cail, l'opération Régionale « Nuits Romanes » qui s'est illustré par une soirée au château de Javarzay...
- annonce les festivités du mois.

Monsieur le Maire regrette que les conditions atmosphériques du mois de juillet n'aient pas été favorables au spectacle des Amis du Château de Javarzay. En effet, 600 spectateurs de moins qu'il y a 3 ans, ont été dénombrés.

Joël PROUST **Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »**

- dresse la liste des travaux réalisés ou en cours : Ecoulement des eaux Chemin du parc et Rue Robert Béchade, travaux de voirie aux Vaux, Escalier depuis la rue de la Laiterie vers le lotissement de la gare, aménagement de l'entrée nord de la mairie, entrée du cimetière de Chef-Boutonne, création

d'une outre aux Vaux, travaux à la chaufferie, réhabilitation du logement libéré place Emile Thomas, nettoyage des panneaux de signalétique, trottoir
Il souligne que malgré les congés, beaucoup de travaux ont pu être réalisés durant l'été. Il ajoute que l'activité des agents a été soutenue et efficace.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 0 heure 50 :

- Grippe H1N1 : 1 cas est soupçonné sans pour autant être avéré, à l'école maternelle publique. Il précise par ailleurs, qu'en vertu des obligations de la collectivité vis-à-vis des agents, des masques et des produits hydroalcooliques ont été acquis. Aucune précaution particulière n'étant demandée vis-à-vis du public reçu, seul le nettoyage plus fréquent des poignées de portes des différents locaux communaux, a été mis en place.

- Dépliant distribué par l'association « Chef-Boutonne Alternative » à l'occasion du carrefour des associations : Monsieur le Maire tient à préciser 2 points concernant

1) l'article intitulé « Projet du pôle associatif », dans lequel il est annoncé un prix de 395 000 € pour un bâtiment neuf de 300 m². Il indique que la comparaison ne peut être faite avec le projet actuel qui comporte 380 m². À surface équivalente, le coût du neuf serait alors de 500 333 € (non inclus le prix d'achat du terrain ni la viabilisation du bâtiment) sur une base de 1100 € HT qui est déjà peu réaliste pour un bâtiment public.

2) l'article « Coup de gueule » concernant les éclairages sur le site du Château de Javarzay.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet ne correspondait pas à une innovation puisqu'il faisait suite à du vandalisme sur les installations qui existaient initialement. Par contre, eu égard aux choix qui ont été faits, cela a permis de diminuer la consommation d'un tiers puisqu'elle passe de 12 KW à 4 KW malgré le rajout de l'éclairage sur le parking.

Il cautionne que le fait que l'effort consenti par les particuliers en matière d'environnement et d'économies doit également être fait par les collectivités et ajoute que les élus locaux y sont sensibles et en tiennent compte dans leurs choix.

Il est satisfait de ces réactions qui témoignent de l'intérêt que leurs auteurs portent à la vie communale.

- Réfection des tribunes du stade suite à l'incendie qui les a endommagées dans la nuit du 29 au 30 Août 2009 : Là aussi il faut faire face à un évènement non prévisible mais surtout regrettable. Une enquête judiciaire est en cours. L'Espérance a également subi des dommages évalués à 7 600 €. Les maillots récemment achetés et plusieurs matériels et vaisselles ont été détruits.

Une sécurisation des lieux a d'ores et déjà été effectuée et la SOCOTEC a réalisé un diagnostic solidité de l'ensemble.

Un module de tribunes mobiles sera installé aux abords du stade dans l'attente de la réfection qui sera réalisée dès que possible.

- Le rapport d'activités 2008 de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou sera présenté par Madame SANTIER élue de la CdC lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal le 05.10.2009.

- Arrivée de Monsieur BOUQUIN Proviseur au Lycée Professionnel JF Cail en remplacement de Monsieur LEPORATI.

- Logement 6 Place Emile Thomas libre à la location à compter du 1^{er} Octobre prochain. Renseignements auprès du secrétariat de la mairie.

- Un bilan de l'activité de la piscine intercommunautaire sera présenté lors de la prochaine séance.

Monsieur Michel GORNARD déplore l'état des chemins blancs et demande à Monsieur PROUST d'intervenir. Ce dernier répond que seules des remises en état ponctuelles pourront être réalisées cette année.

Madame Marie Claire RAGOT indique un problème de visibilité Rue de la Garenne Guidée du fait des plantations qui ont pris beaucoup de volume. Le nécessaire sera fait pour y remédier.

Ainsi délibéré, en mairie en Chef-Boutonne, le 07.09.2009.

Le Maire
Fabrice MICHELET